

Séance de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2018

Délibération n°41/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 21 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 28 novembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François
PETEL Gilles
BRANLARD Gérard
HEALY Bénédicte
BRUHAT Pascal

SALLES Daniel
BERNARD Françoise
BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland
DELETANG Claude
GUILLAUME Gérard

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

GUILLAUME Gérard
LANGUILLE Fabienne
GUELON René
HENRION Colette
ARDOUREL Sylvie

FEDERSPIEL Hélène
AUBIER Claude
DUMAS Olivier

Représentation : Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	1		3	8	8	0	0

**Objet : Création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'un
chargé de projet agricole**

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la loi Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 permettant aux collectivités territoriales de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le Président explique que dans le cadre du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, il est proposé de créer une ferme maraîchère à vocation expérimentale. L'objectif de cette ferme d'environ 1,5ha utile localisée sur la zone Champmot (espace de 8ha à l'est de la RD), sera de faire la démonstration de techniques de production respectueuses de l'environnement. Cette ferme s'inscrit dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial d'accroître l'autosuffisance alimentaire du territoire. Cette ferme aura vocation à démontrer au milieu professionnel agricole et au grand public qu'il est possible de concilier environnement et productivité.

Afin de mettre en place ce projet, le Président propose de créer un emploi non permanent lié à l'accroissement temporaire d'activité que génère l'étude de faisabilité pour la création de cette ferme maraîchère à vocation expérimentale.

La personne recrutée devra définir :

- le positionnement de l'exploitation (lien entre production, expérimentation et valorisation du site, en adéquation avec le cadre politique du projet),
- le fonctionnement de la ferme maraîchère : définition des différents espaces d'exploitation et des différentes activités de production,
- le modèle économique et de gouvernance de la ferme maraîchère (statut, système de gestion),
- l'outil de travail : infrastructure et matériel (définition technique et estimation financière).

L'étude de faisabilité de cette ferme devra prendre en compte les mutualisations possibles avec les autres projets développés sur site (magasin de producteur, espace test agricole, maison de site). L'étude devra aboutir à la construction d'une ferme exemplaire avec des caractéristiques de conception écologiques.

Le Président propose ainsi de recruter un chargé de projet agricole pour la création d'une ferme maraîchère à vocation expérimentale dans les conditions suivantes :

- Type de contrat : Contrat à durée déterminée de 6 mois
- Durée hebdomadaire : 35h
- Rémunération de 1846 € brut soit 1 483€ net (grade B Technicien, échelon 7)
- Localisation de l'emploi : mairie de Pérignat-ès-Allier
- Date souhaitée de prise de poste : 18 février

Le Président présente la fiche de poste. Il précise que cette étude de 6 mois devra permettre de définir le statut de la personne qui exploitera ensuite cette ferme. Il explique que cette dépense fera l'objet d'un dossier LEADER pouvant être subventionné à 80%.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité**:

- **De créer** un emploi non permanent de grade B (technicien) pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire,
- **Que** la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien, échelon 7
- **D'inscrire** les dépenses correspondantes au budget,
- **D'autoriser** le Président à lancer le processus de recrutement,
- **De donner mandat** au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

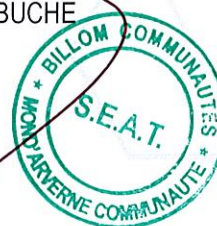
Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / [Ecopole Val d'Allier](#)

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 05/12/2018

Reçu en préfecture le 05/12/2018

Affiché le



ID : 063-256303520-20181128-41_2018-DE